

## Communiqué de presse

Le mardi 8 mai 2018 à 9H30 a eu lieu au siège de la Direction des Intrants et des Laboratoires de l'ONSSA de Rabat, la réunion de travail sur le lancement du Système Général Harmonisé relatif à l'étiquetage des pesticides à usage agricole.

La réunion a été présidée par M. Akchati en présence d'une partie du personnel de la Division des Intrants Chimiques et des représentants de la profession, essentiellement les membres de CropLife Maroc.

### Volet SGH

Après l'introduction et les présentations faites respectivement par MM. Akchati et M. D. Barik, à partir desquelles il ressort que la DIC est fin prête pour le lancement du SGH au Maroc pour les produits pesticides à usage agricole.

Après débat et discussions, les informations suivantes ont été retenues :

1. Le nouveau mode d'étiquetage basé sur le SGH sera appliqué pour toutes les nouvelles homologations de produits à usage agricole et pour tous les renouvellements d'homologation
2. En attendant les nouveaux textes et pour être en conformité avec la législation en vigueur, l'ancienne classification avec bandes (A=Toxique et B=Dangereux) sera maintenue en parallèle avec le SGH.
3. Les sociétés qui le souhaitent peuvent demander le changement de leurs étiquettes pour être en conformité avec le SGH, même pour les produits déjà homologués
4. L'attestation comportera 4 parties distinctes selon l'évaluation du produit :
  - o Une partie concernant l'identité du produit (Nom, matières actives, concentration, N° d'homologation, usage, dose, fabricants, importateurs etc.)
  - o Une partie concernant la classification toxicologique et écotoxicologique avec les pictogrammes
  - o Une partie concernant les précautions d'emploi avec des phrases types selon chaque classe (en arabe ou en français) avec les pictogrammes qui vont avec.
  - o Une partie concernant des informations supplémentaires éventuelles (dispositions spéciales, Centre antipoison) et bien-sur les bandes et la classification en vigueur
5. A noter que toutes ces informations ne concernent que le contenu de l'étiquette qui doit être en conformité avec l'attestation d'homologation. La forme, le design, le lay-out et les photos resteront au choix de la société.

CropLife Maroc, par la voix de son directeur exécutif, a salué cette initiative, longtemps souhaitée par l'Industrie et a attiré l'attention des autorités sur ce qui suit:

- Le SGH concerne l'ensemble des produits chimiques dont les pesticides à usage agricole ne constituent qu'une infime partie

- Avant d'entamer cette procédure, il serait donc judicieux d'en informer les autres départements ministériels concernés pour une meilleure synchronisation, sachant que cette approche est sectorielle afin d'éviter des erreurs éventuelles.
- Ne pas sous-estimer la masse de travail qui sera nécessaire pour la mise en application de ce processus. Elle ne doit pas se faire au détriment des homologations et des révisions d'homologations (Appliquer le point 3 avec précaution et selon les capacités disponibles)
- Nécessité de prendre les précautions nécessaires au niveau du contrôle à l'importation pour éviter toutes mauvaises interprétations, vu qu'il y aura plusieurs étiquettes en circulation
- Nécessité de fixer une date limite pour la conformité de toutes les étiquettes des PUA à l'importation.
- Nécessite de réfléchir à un partenariat public-privé pour informer et former les agriculteurs et les circuits de distribution à ces nouvelles dispositions.

### **Volet Contrôle à l'importation**

Comme déjà annoncé, le code de procédures de contrôle à l'importation entré en vigueur le 22 février 2018 sera revu, conformément au souhait de l'industrie, en présence de toutes les parties concernées (DCQ-LOARC-Prestataires de services et profession et DIC) afin de clarifier la question des prélèvements et des retards au niveau des analyses.

La date de la réunion sera fixée par la DIC dans un délai raisonnable, vu que les sociétés souffrent toujours de retards au niveau de leurs importations.

### **Volet Code de procédures des pesticides à usage agricole**

Comme convenu avec CropLife Maroc lors de la réunion du 2 mai 2018 à Mohammedia, des réunions seront programmées par la DIC/DIL/ONSSA très prochainement, afin de réviser le code en vigueur et d'y ajouter explicitement la notion de la gestion pratique des renseignements commerciaux confidentiels, avant fin décembre 2018.

### **Volet Contrôle de la distribution et lutte contre la contrefaçon**

L'ONSSA par le biais de la DIC a manifesté le désir de rejoindre et de s'associer avec CropLife Maroc dans son projet de production de capsules vidéo à des fins de sensibilisations et de formations.

Pour cela, il a été demandé à CropLife Maroc de saisir la direction générale de l'ONSSA pour l'informer du projet et de lui proposer un partenariat dans ce sens.

D'un autre côté, CropLife Maroc avec l'aide de CropLife AME est en cours de chercher des fonds pour aider à la concrétisation d'un tel projet.